



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 juin 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 1357 (2001) du Conseil de sécurité en date du 21 juin 2001, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour une nouvelle période de 12 mois jusqu'au 21 juin 2002. Il rend compte des progrès réalisés par la Mission et passe en revue les activités qu'elle a menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies depuis mon rapport du 29 novembre 2001 (S/2001/1132 et Corr.1). Le 5 mars 2002, mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a également rendu compte de la situation au Conseil (voir S/PV.4484).

2. Le 1er juin 2002, M. Sven Christian Frederiksen a remplacé M. Vincent Coeurderoy en tant que chef du Groupe international de police (GIP) de la Mission. L'effectif autorisé du Groupe est de 1 850 personnes; le Groupe en compte actuellement 1 586 (voir annexe).

#### II. Activités de la Mission

3. Les travaux de la Mission continuent de s'inscrire dans le cadre du plan d'exécution du mandat (S/2000/529, par. 34 et S/PV.4154 et Corr.1, p. 7) qui comprend six programmes principaux. L'objectif est de mener à bien ces programmes et de transférer la responsabilité de leur suivi aux autorités locales, avec le contrôle international approprié, d'ici à la fin de 2002.

##### Réforme de la police

4. Le nombre de policiers en Bosnie-Herzégovine est tombé d'environ 44 000 en 1996 à 17 047 personnes autorisées provisoirement à exercer des fonctions de police – 9 275 dans la Fédération, 6 297 en Republika Srpska, 269 dans le district de Brcko, 158 dans le Service de police des tribunaux de la Fédération et 1 048 dans le Service de la police des frontières. L'octroi d'autorisations provisoires à un certain nombre de policiers, dont la plupart ont été recrutés récemment par le Service de la police des frontières, s'achèvera prochainement. La dernière étape de l'opération de confirmation de tous les membres de la police – convertir les autorisations provisoires en confirmation en bonne et due forme – a commencé en janvier 2002.



Elle consiste à vérifier une dernière fois les « rapports de non-observation de la légalité », le comportement professionnel des intéressés, leur formation, leur statut en matière de logement, ainsi que leur citoyenneté et leur bagage éducatif. D'autres vérifications, plus approfondies, sont faites dans le cas des officiers de haut rang.

5. Les amendements apportés à la loi sur les biens fonciers en décembre 2001 ont nécessité de nouvelles vérifications du statut de quelque 2 500 policiers en matière de logement. Sur les 1 880 personnes interrogées depuis janvier, 480 ont dû se conformer à la loi (c'est-à-dire signer des contrats de location) en vue d'être agréés. La police locale valide les diplômes des policiers, sous le contrôle du GIP, auquel les Ministères de l'éducation et de l'intérieur prêtent leur concours. En coopération étroite avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la MINUBH examine actuellement la conduite en temps de guerre de 208 policiers. Depuis mon dernier rapport, 68 membres de la police se sont vu retirer leur autorisation d'exercer provisoirement des pouvoirs de police, dont 27 pour conduite en temps de guerre.

6. Depuis mon dernier rapport, le GIP a transféré aux instructeurs de la police locale la responsabilité de toutes les activités de formation menées dans les deux écoles de police. Des programmes d'études approuvés par le GIP ont été mis en place au collège du premier cycle de Banja Luka et à la faculté de droit de l'Université de Sarajevo. Tous les policiers ont suivi une formation de base aux activités de police de proximité et près de 1 900 d'entre eux ont entrepris des formations supplémentaires pour se perfectionner, notamment dans des domaines techniques et en matière de gestion. En outre, 313 membres d'unités d'appui venant des forces cantonales et des deux entités ont participé aux quatre premiers des sept cours multiethniques de formation à la lutte antiémeutes que le GIP et la SFOR prévoient d'organiser cette année.

7. Depuis les émeutes qui ont eu lieu à Mostar, Trebinje et Banja Luka l'année dernière, la police s'est comportée de manière plus professionnelle dans des situations délicates, comme les célébrations religieuses ou les commémorations. La preuve en a été faite le 11 mai 2002 à Bratunac (près de Srebrenica), région traditionnellement difficile, lorsque des femmes bosniennes ont commémoré les violences exercées en 1992 contre les Bosniens et que, pour la première fois, la manifestation n'a pas provoqué d'incidents. La présence d'une police agissante dans les zones de retours a créé les conditions de sécurité essentielles pour qu'un nombre sans précédent de retours de membres des minorités puissent avoir lieu (voir le paragraphe 21 ci-après). Si le nombre d'incidents interethniques signalés (une centaine) est à peu près le même que pour la période correspondante en 2001, les crimes graves sont en diminution. Lorsqu'il s'est produit des incidents interethniques, la police et les autorités municipales ont eu davantage tendance à les condamner publiquement et à prendre des mesures de sécurité supplémentaires. Néanmoins, les enquêtes de la police sur des crimes interethniques à haute visibilité, et leur suivi judiciaire, sont restés insuffisants. Les procédures intentées l'année dernière à la suite des émeutes qui ont eu lieu à la mosquée de Ferhadija à Banja Luka en 2001, par exemple, n'ont guère progressé.

### **Restructuration de la police**

8. En décembre 2001, la MINUBH a entrepris une analyse fonctionnelle à l'échelle du pays en vue de la restructuration des domaines clefs des services de

police. Cette analyse nécessite l'élaboration d'un manuel des normes et procédures de maintien de l'ordre, l'auto-évaluation au niveau local du respect de ces normes et procédures, une évaluation sur place par le GIP, la mise en place « d'équipes de gestion du changement » composées de policiers locaux dans chaque organisme de maintien de l'ordre pour consulter la MINUBH au sujet de la formulation de recommandations, et l'application des recommandations à court et à long terme par les équipes de gestion du changement. Ce processus permet à la police locale d'assumer des responsabilités croissantes dans la restructuration de la police. Les organismes de police qui appliquent le programme de restructuration et satisfont aux normes fondamentales d'un comportement professionnel démocratique sont agréés par la MINUBH. En mars 2002, la police du district de Brcko a été la première à être agréée. Des analyses fonctionnelles de tous les autres organismes de police sont en cours, avec le concours des autorités locales. Le 5 février, l'unification des organismes de police de Mostar, qui étaient séparés en six services, les uns bosniaques et les autres croates, a mis fin à une situation qui était dans l'impasse depuis trois ans.

9. La Mission a fait quelques progrès dans les efforts qu'elle déploie pour mettre la police à l'abri de toute influence politique en créant un poste de directeur de la police indépendant dans chaque organisme. Dans le souci de supprimer les incohérences et les obstacles existants, le Haut Représentant, à la demande de la Mission, a imposé un ensemble de lois sur les affaires intérieures dans tous les cantons de la Fédération le 23 mai, pour en harmoniser la législation avec la législation type de la MINUBH, y compris dans les deux cantons à majorité croate systématiquement obstructionnistes, à savoir le canton 8 dans l'ouest de l'Herzégovine et le canton 10 « Herzeg-Bosnie ». Un cadre législatif est donc en place dans les cantons de la Fédération pour que des directeurs de la police permanents puissent être sélectionnés et nommés. Pour ce qui est des ministères de l'intérieur des entités, la Republika Srpska a accepté toutes les lois demandées par la MINUBH. Mais le Ministre de l'intérieur de la Fédération a continué d'entraver la mise en oeuvre du projet et d'y faire obstruction, notamment en refusant les amendements essentiels à l'actuel projet de loi sur les affaires internes présentés conjointement le 11 mai par la MINUBH et le Bureau du Haut Représentant. Autre manœuvre obstructionniste, il a révoqué abusivement l'actuel Directeur (par intérim) de la Police de la Fédération. Il est revenu sur sa décision le même jour à la suite d'une action concertée de la MINUBH, du Bureau du Haut Représentant et de la SFOR.

10. Les trois programmes (formation des nouvelles recrues, cours de perfectionnement pour d'anciens policiers et redéploiement volontaire) créés par la MINUBH pour accroître la représentation des minorités dans les forces de police se sont poursuivis. Depuis mon dernier rapport, le nombre total de nouvelles recrues dans les deux écoles de police de Banja Luka et de Sarajevo, qui appartiennent pour la plupart à des minorités ethniques, est passé à 1 164. Les classes, qui comprennent en moyenne 97 élèves, seront plus nombreuses lorsque la reconstruction des écoles aura été menée à bien avec l'aide de la Commission européenne. À ce jour, 76 anciens policiers membres des minorités ethniques ont suivi un cours de perfectionnement; plus de la moitié d'entre eux exerçaient des fonctions de responsabilité. Depuis le début du programme de redéploiement volontaire, 165 policiers ont été transférés dans des zones où ils font désormais partie d'une minorité ethnique. La priorité est donnée à la représentation des femmes, qui a

augmenté, mais n'est encore que de 3,5 % dans la Fédération et de 2 % en Republika Srpska. Les deux services de police créés sous la supervision directe de la Mission, le Service de la police des frontières et le Service de la police des tribunaux de la Fédération, sont entièrement multiethniques.

11. Ces programmes ont permis l'augmentation de la proportion de membres des minorités dans les services de police. En mai 2002, les policiers appartenant à des minorités représentaient 15,5 % de tous les effectifs de police autorisés à titre provisoire au Ministère et dans les cantons de la Fédération, par rapport à 11,3 % en novembre 2001. En Republika Srpska, 4,9 % ont reçu une autorisation provisoire, contre 3,2 % au moment de mon dernier rapport. Les mécanismes créés par la MINUBH pour recruter des membres des minorités sont aujourd'hui bien établis et la responsabilité en sera confiée aux autorités locales au cours des mois à venir. Mais la diminution du nombre de candidats à des postes réservés aux membres des minorités, notamment en Republika Srpska, a de quoi inquiéter. Si cette baisse s'explique surtout par le niveau peu élevé des salaires, les problèmes de logement, ceux que pose l'emploi du conjoint ou de la conjointe et la situation locale en matière d'éducation, l'obstruction politique qui continue de se manifester dans certaines régions n'y est pas non plus étrangère. La MINUBH a tout fait dans le cadre de son mandat pour encourager le recrutement de policiers appartenant à des minorités, notamment en trouvant une aide au logement pour 162 d'entre eux, mais il faut aussi pouvoir leur offrir des incitations financières supplémentaires, par exemple des avantages comparables à ceux dont bénéficient les autres membres de la profession. Le 30 avril, le Haut Représentant a décidé de donner la priorité aux demandes de restitution de biens présentées par des policiers appartenant à des minorités, afin de faciliter le règlement de leur problème de logement. Mais il est extrêmement décevant que la Fédération ne donne pas suite depuis huit mois à l'engagement qu'elle a pris par écrit de contribuer au financement des salaires des policiers en poste dans la région de Srebrenica, ce qui risque d'entraîner la démission des policiers bosniens volontaires pour y être redéployés.

### **Coopération entre les services de police et la justice pénale**

12. Vu les carences systémiques des appareils judiciaire et juridique, l'action menée par le Groupe consultatif en matière de justice pénale de la MINUBH pour encourager la coopération professionnelle entre les services de police et le système de justice pénale a comblé une lacune importante en aidant à mieux faire respecter la légalité. Un cours, créé par la MINUBH en juillet 2001, qui permet au personnel des services de police, des douanes et de l'administration fiscale d'être formé par des juges et des procureurs locaux, a été mené à bien dans les cinq districts judiciaires de la Republika Srpska et dans huit des 10 cantons de la Fédération. La MINUBH a participé à l'élaboration d'un programme visant à former la police à l'application du Code de procédure pénale de l'État qui doit entrer en vigueur prochainement. La MINUBH continue de suivre les enquêtes menées sur des affaires à haute visibilité et les procédures judiciaires intentées dans des cas tels que les émeutes qui ont eu lieu à Mostar et à Banja Luka l'année dernière ou l'assassinat du Vice-Ministre de l'intérieur de la Fédération en 1999. L'intervention de la MINUBH auprès des tribunaux pour qu'ils se saisissent des affaires de trafic d'êtres humains a déjà entraîné six condamnations cette année, soit le même nombre que pour toute l'année 2001 et deux fois plus qu'en 2000.

13. Le projet de police des tribunaux en arrive au stade final. Le déploiement est achevé dans six cantons de la Fédération. Un certain nombre de policiers ont continué de recevoir une formation spéciale à la protection des personnalités et à la gestion. L'Assemblée nationale de la Republika Srpska examine actuellement la loi portant création de la police des tribunaux en Republika Srpska; le déploiement lui-même est envisagé pour le mois de décembre.

#### **Le Service de police des frontières, la coopération entre forces de police et la lutte contre le trafic**

14. Le Service de police des frontières, dont l'effectif est de 1 670 personnes, est actuellement chargé du contrôle de 88 % de la frontière ainsi que des trois aéroports internationaux (Sarajevo, Banja Luka et Mostar). En avril, a débuté le premier cours organisé à l'intention de 50 cadets par le centre de formation du Service. Les résultats de la lutte contre les migrations illégales ont été particulièrement satisfaisants. Pour les cinq premiers mois de 2002, le nombre de visiteurs de court séjour, dont le départ n'a pas été enregistré, était de 366 pour les trois aéroports, alors que pour le seul aéroport de Sarajevo il s'était élevé à 6 326 au cours de la même période de 2001. Cependant, les tentatives de passage clandestin de la frontière se sont poursuivies. Le 14 mai, 13 personnes de nationalité turque au moins ont péri noyées alors qu'elles tentaient de gagner la Croatie en bateau. Des incidents de ce genre soulignent la nécessité pour le Service de police des frontières de recevoir d'urgence le matériel, en particulier les patrouilleurs fluviaux, promis par les donateurs internationaux. Au cours des six derniers mois, le Service a confisqué des marchandises importées en contrebande et des devises représentant environ 900 000 dollars. Deux semaines après sa prise de fonctions sur la frontière croate, l'unité de Gradiska du Service a lancé une opération qui a permis de découvrir des fraudes fiscales d'un montant de plus de 2,1 millions de dollars.

15. Malgré les succès enregistrés, et l'importance de l'action du Service de police des frontières dans la lutte contre le terrorisme et les trafics, le manque de fonds risque de compromettre ces opérations et le déploiement ultérieur de ces unités. Le montant des crédits nécessaires pour permettre le déploiement complet du Service s'élève à 24,7 millions de dollars. Le crédit comprend un montant de 15 millions de dollars prélevé sur les ressources locales du budget national, accompagné d'une déclaration non spécifique selon laquelle, au cas où des ressources additionnelles seraient disponibles, le Service en serait l'un des bénéficiaires. Le Gouvernement néerlandais a accordé 4 millions de dollars au titre de l'assistance bilatérale. Le déficit en ce qui concerne les traitements, indemnités et dépenses de fonctionnement s'élève donc à 5,7 millions de dollars.

16. La MINUBH a obtenu des résultats impressionnants grâce à la création de mécanismes de coopération entre police interentités et police interrégionale. Le 2 décembre 2001, les membres de la Force d'intervention régionale (Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie et République croate) ont lancé l'« Opération objectif commun » en vue de renforcer le contrôle des frontières, lutter contre la contrebande des armes et les migrations illégales et intensifier les actions contre la criminalité organisée et le terrorisme. L'établissement d'une banque de données commune comprenant une liste de personnes recherchées et de suspects de 3 000 noms a été déterminant. Pour la seule Bosnie-Herzégovine, plus de 235 000 véhicules ont fait l'objet de contrôle sur les marchandises importées en contrebande, les documents de plus de 155 000 personnes ont été vérifiés et 490

arrestations ont été opérées. Le Service de police des frontières a fouillé près de 14 000 véhicules, arrêté 98 personnes et refoulé 547 personnes qui n'étaient pas en possession des documents exigés. La République fédérale de Yougoslavie et la Croatie ont appréhendé plus de 1 300 immigrants illégaux, inculpé plus de 200 personnes du délit de trafic d'êtres humains et confisqué plus de 400 000 cartouches ainsi que 9 000 mines et bombes, des centaines de kilogrammes d'explosifs et de nombreuses armes.

17. Le 27 mai 2002, l'Assemblée des peuples a adopté le projet de loi portant création d'un organisme d'État pour l'information et la protection, projet important lancé par la MINUBH. L'organisme sera chargé de la collecte, de l'analyse et de la distribution des données criminelles; de la sécurité des hautes personnalités, des locaux diplomatiques, des institutions nationales; et de la coopération et de la coordination avec Interpol. Le déploiement commencera lorsque la loi sera adoptée par la Chambre des représentants, probablement en juin 2002. L'Équipe commune de coordination de la lutte contre le terrorisme, au sein de laquelle la MINUBH est un observateur, passe en revue les certificats de nationalité obtenus par des étrangers pendant la guerre et immédiatement après.

18. Depuis la mise en place du Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP) en juillet 2001, plus de 210 établissements soupçonnés d'être utilisés pour la prostitution forcée ont été inspectés au cours de 476 descentes effectuées par la police locale sous la direction de la MINUBH. Mille cinq cent soixante et une femmes, dont des mineures, ont été interviewées pendant et après ces descentes. Avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 186 victimes ont sollicité et reçu une assistance et ont été rapatriées dans leur pays d'origine. Cent dix-sept établissements ont été fermés en vertu de la loi. Pour aider à traduire en justice les bandes de criminels organisés qui se livrent au trafic transnational des femmes, les informations recueillies au cours des entrevues avec les victimes sont communiquées à la Force d'intervention régionale. Lorsqu'il y a preuve de collusion avec la police locale, les équipes de STOP surveillent étroitement le travail des unités de contrôle interne de la police.

#### **Police et sensibilisation de l'opinion publique**

19. Depuis l'établissement du dernier rapport, une campagne d'information visant à informer les citoyens de leurs droits et obligations pendant les enquêtes de police – « Connaissez vos droits » – a été organisée, et à l'occasion de la Journée internationale de la femme, un bref message a été diffusé à la télévision et une réunion-débat organisée. Les campagnes en cours traitent de sujets allant du redéploiement volontaire de la police à des campagnes de recrutement pour les écoles de police. On poursuit l'action menée en vue de renforcer la capacité des forces de police locales, y compris le Service de police des frontières, dans le domaine des relations publiques. Le site Web de la MINUBH (<[www.unmibh.org](http://www.unmibh.org)>), reconfiguré et amélioré, enregistre désormais plus de 7 000 visites par jour.

#### **Participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

20. Dix officiers de police sont devenus membres du contingent de police civile de Bosnie-Herzégovine en fonctions auprès de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, portant leur nombre à 23. Le deuxième groupe d'observateurs militaires des Nations Unies de Bosnie-Herzégovine a été dépêché

auprès de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée en février 2002. La MINUBH a également facilité la conclusion d'un accord sur les dispositions en matière de structure, de commandement et de contrôle des Ministres de la défense des entités en vue de la création d'un groupe composite militaire multiethnique de Bosnie-Herzégovine fort d'approximativement 60 hommes pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Gouvernement suisse a fourni le matériel et assuré la formation du groupe, une formation supplémentaire a été assurée par le Gouvernement grec.

### **III. Activités conjointes des organismes des Nations Unies**

21. L'amélioration de la sécurité, due en partie à l'action de la Mission en vue de la réforme de la police, a permis d'enregistrer une augmentation du nombre de retours de membres de groupes minoritaires en Bosnie-Herzégovine. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), il y avait eu plus de 92 000 retours en 2001, soit une augmentation de 36,5 % par rapport à l'année 2000. Au cours du premier trimestre de 2002, 20 224 retours ont été enregistrés, soit une augmentation de 30 % par rapport à la même période de 2001. La reconstruction des habitations reste un grave problème, aggravé par la baisse des contributions de la communauté internationale. À la suite de l'adoption en décembre 2001 des amendements à la loi sur les biens fonciers, le taux d'application s'est amélioré pour atteindre une moyenne nationale de 49 % en mars 2002 (54 % dans la Fédération, 43 % en Republika Srpska et 51 % dans le district de Brcko). L'application des lois sur les biens fonciers reste encore difficile dans certaines régions, en particulier dans l'est de la Republika Srpska, bien qu'on ait enregistré quelques progrès.

22. Depuis la fin de la guerre, la communauté internationale a apporté une importante contribution à la reconstruction et au relèvement de la Bosnie-Herzégovine. Cependant, la région de Srebrenica, en Republika Srpska, est un cas particulier. Elle reste la région du pays où la situation est la plus tragique sur le plan psychologique, où rien n'a été fait sur le plan de la reconstruction et où l'économie est la plus dévastée. L'extrémisme et les manoeuvres d'obstruction locales ont amené la communauté internationale à placer la municipalité de Srebrenica et une partie importante de l'est de la Republika Srpska sous embargo financier jusqu'en 1999. Srebrenica est donc restée figée dans son environnement de 1995 – pas de reconstruction, pas de relèvement, pas de développement et pas de retour de groupes minoritaires. Au cours de l'année écoulée, à la suite de l'intense activité menée par des organisations internationales, la sécurité et la situation politique se sont stabilisées et on a enregistré un début prometteur de retours de Bosniaques dans la région et de Serbes dans leurs foyers à l'extérieur de la région. La poursuite et l'accélération de ce processus dépend d'un appui supplémentaire de la communauté internationale. À la suite d'une évaluation complète de la situation, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en coopération avec la MINUBH, a élaboré un plan de développement économique et social complet – le Programme de relèvement de la région de Srebrenica.

23. Le 13 mai, une conférence de donateurs pour le Programme de relèvement, coparrainé par mon Représentant spécial et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, s'est tenue à New York. Le Programme est axé sur le retour dans les deux sens des groupes minoritaires, la création d'emplois, les besoins sociaux et communautaires de la région, et la mise en place d'un

gouvernement local efficace afin d'asseoir durablement l'avenir de la région. Il a été établi par un groupe d'experts du PNUD, en collaboration avec la MINUBH, au cours des derniers mois. Bien qu'elle ne permette pas la réalisation des objectifs fixés, la réponse initiale des donateurs a été encourageante. Des annonces de contributions s'élevant à 9,9 millions de dollars environ ont été faites, dont 3,6 millions de dollars seulement en faveur du Programme de relèvement. Des contacts sont pris avec des donateurs potentiels.

24. Le PNUD a lancé des activités liées à l'application du cadre de coopération de pays, 2001-2003. Pour actualiser les politiques adoptées, il a achevé la première étude de la mesure des niveaux de vie en Bosnie-Herzégovine et a établi le texte définitif du troisième rapport national sur le développement humain. En décembre 2001, le projet de coordination de l'aide a été lancé, avec la participation du Ministère du commerce extérieur et des relations économiques extérieures et des groupes de coordination de l'aide des deux entités. Le PNUD a aussi facilité la signature d'un accord entre les Gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de la Republika Srpska pour encourager les retours transfrontières.

25. Dans le domaine de la réforme de l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a dirigé le groupe d'experts pédagogiques locaux chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement primaire et secondaire en liaison avec les programmes d'enseignement du Bureau international pour l'éducation de l'UNESCO. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont lancé un processus de planification stratégique nationale sur le VIH/sida, y compris la création d'une Commission nationale. L'UNICEF a réalisé un projet d'évaluation et d'intervention rapides dans sept villes concernant les comportements à risques de jeunes particulièrement vulnérables, qui servira de base à l'élaboration et à l'application de mesures visant à minimiser les risques de contracter le sida. En collaboration avec les Ministères de l'éducation et les institutions pédagogiques des entités, l'UNICEF appuie l'introduction de méthodes d'enseignement centrées sur les enfants et la création d'un environnement respectueux des enfants dans toutes les écoles primaires. La MINUBH appuie ce projet en fournissant l'équipement et le mobilier scolaire de 120 salles de classes.

26. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a continué à fournir une aide – services spécialisés d'orientation et de coordination aux autres organismes des Nations Unies et institutions du pays – et à travailler en étroite coopération avec la société civile et le Gouvernement. Se fondant sur les enseignements tirés du projet sur la violence familiale de Zenica, exécuté sous la direction du Haut Commissariat aux droits de l'homme (voir S/2001/1137, par. 28), la MINUBH a lancé un projet national en novembre 2001. Plus de 300 cas de violence familiale et sexuelle ont été déclarés et suivis par la police. Des centres de la police locale ont été désignés dans les municipalités du pays pour assurer la coordination concernant les actes de violence familiale et de violence à l'encontre des femmes, des cours de formation ont été organisés pour la police locale, et une aide fournie pour la création de groupes de travail communautaires. En 2002, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD ont lancé le programme commun d'évaluation des municipalités qui devrait fournir des évaluations des droits de l'homme dans 48 d'entre elles, définissant les bases et les indicateurs qui permettront de mesurer les progrès réalisés et d'élaborer des programmes ciblés.

#### **IV. Préparatifs en vue de la liquidation de la Mission**

27. Dans sa résolution 1396 (2002) du 5 mars 2002, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction l'acceptation, par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, de l'offre faite par l'Union européenne d'organiser une mission de police de l'Union européenne à compter du 1er janvier 2003 pour suivre la fin du mandat de la MINUBH, dans le cadre d'un programme coordonné concernant le respect de l'état de droit. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat actuel de la MINUBH pour une nouvelle période de six mois, l'effectif autorisé de 1 600 membres de la police serait maintenu jusqu'aux élections nationales du 5 octobre, avant d'être rapidement ramené à 460 officiers au 31 décembre 2002. Au cours de cette période, la MINUBH travaillera en étroite coopération avec l'Union européenne et le Haut Représentant de façon à assurer sans heurt la transmission des responsabilités du Groupe international de police à la mission de police de l'Union européenne. Par la suite, un bureau des Nations Unies sera maintenu à Sarajevo pendant six mois encore pour faciliter une transition sans heurt avec l'Union européenne et régler tout problème résiduel susceptible de se poser.

#### **V. Fonds d'affectation spéciale**

28. Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine contribue à la mise en oeuvre des programmes essentiels de la MINUBH en fournissant du matériel et en finançant des programmes de formation. Il a reçu des contributions d'un montant de 15,6 millions de dollars. Il est tenu une base de données classant par ordre de priorité les besoins de la police locale en ce qui concerne le matériel et les infrastructures.

29. Le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo, qui a reçu des contributions s'élevant au total à 20,8 millions de dollars, aide à financer des projets dans de nombreux domaines : santé publique, logement, approvisionnement en eau, énergie, transports publics, communications, éducation et assainissement. Les revenus provenant du placement des contributions, soit un montant de 3,1 millions de dollars, ont également servi à financer des projets. Grâce à ces ressources d'un montant global de 23,9 millions de dollars, des projets représentant environ 23,7 millions de dollars ont été exécutés ou vont l'être, leur exécution ayant été approuvée.

#### **VI. Aspects financiers**

30. Dans mon rapport sur le financement de la MINUBH (A/56/773), dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, le budget relatif au fonctionnement de la Mission du 1er juillet au 31 décembre 2002 et de sa liquidation du 1er janvier au 30 juin 2003 se chiffre à 78,5 millions de dollars. Dans son rapport correspondant (A/56/887/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a proposé l'ouverture d'un crédit de 78,5 millions de dollars. En conséquence, si le Conseil de sécurité prorogait le mandat de la MINUBH pour une nouvelle période de six mois, comme il est recommandé plus loin au paragraphe 37, les dépenses qui en résulteraient ne dépasseraient pas ce montant.

31. Au 15 mai 2002, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUBH se chiffraient à 61,1 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 milliard 409 millions de dollars.

## **VII. Activités logistiques de la MINUBH**

32. Les activités logistiques que la MINUBH a menées depuis le début de l'année étaient essentiellement liées à la planification et aux préparatifs de la réduction progressive des effectifs et de la liquidation de la Mission qui doit commencer le 1er juillet 2002, sous réserve de la décision que prendra le Conseil de sécurité au sujet de la durée de son mandat. Le plan-cadre de liquidation a été présenté au début de l'année au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de même que le plan préliminaire de liquidation de ses avoirs, qui doit encore être approuvé par l'Assemblée générale. Le plan préliminaire de liquidation des avoirs contient des détails relatifs aux avoirs qui doivent être transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou à d'autres missions des Nations Unies, à ceux qui doivent être écoulés localement parce qu'ils sont usés et à ceux qui doivent être donnés aux autorités locales à l'appui des divers programmes exécutés par la MINUBH.

33. La MINUBH est en train d'élaborer un plan de réduction progressive des effectifs pour toutes les catégories de personnel, qui sera appliqué parallèlement au plan global de liquidation. Simultanément, et tenant compte de la valeur d'un cadre de personnel qualifié et expérimenté et de la contribution qu'il peut apporter, la MINUBH collabore avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Union européenne et des organisations non gouvernementales pour trouver d'autres possibilités d'emploi pour toutes les catégories de personnel de la Mission. Le Secrétariat cherche aussi activement à placer autant de personnel qualifié que possible dans d'autres missions sur le terrain au fur et à mesure que des postes deviennent disponibles. Une attention particulière sera également accordée à la fourniture d'une assistance et à l'organisation d'activités de formation à l'intention du personnel de la Mission qui se prépare à chercher de nouveaux emplois.

## **VIII. Observations**

34. La MINUBH progresse rapidement vers son objectif, qui est d'achever les principales tâches lui incombant en vertu de son mandat. Depuis mon dernier rapport, d'importants progrès ont été réalisés : mise en train de la phase finale de l'opération de confirmation des membres de la police; progrès rapide du projet d'analyse des systèmes pour achever la restructuration des forces de police à l'échelon national; expansion du Service de police des frontières, qui contrôle désormais 88 % de la frontière, ce qui lui a permis de réduire encore les mouvements migratoires illégaux; lancement d'opérations coordonnées utilisant les mécanismes établis par la MINUBH pour la coopération entre la police régionale et les deux entités; accréditation du Service de police du district de Brcko; unification de la police de la ville de Mostar.

35. Deux projets essentiels ont besoin d'un soutien supplémentaire pour pouvoir être achevés cette année. Le premier concerne la création du poste permanent de

chef de la police de la Fédération. Il s'agit là d'un objectif prioritaire de la MINUBH, qui cherche à mettre les forces de l'ordre à l'abri de toute ingérence politique. Je demande instamment aux autorités de la Fédération de souscrire à la création de ce poste au Ministère fédéral de l'intérieur et de promulguer la législation nécessaire sans tarder. Le deuxième projet concerne le Service de police des frontières. La MINUBH a mené à bien tous les préparatifs nécessaires pour assurer son déploiement intégral d'ici au mois de septembre. Eu égard toutefois aux difficultés économiques de la Bosnie-Herzégovine et à d'autres priorités rivales, le montant prévu au budget de l'État pour 2002 ne suffira même pas pour financer les effectifs actuels de ce service pendant toute une année. Tout retard apporté au déploiement de ce service aura des effets néfastes sur la lutte contre les migrations illégales, la criminalité organisée et le terrorisme en Europe. J'engage par conséquent les autorités de l'État à accorder la priorité au financement du Service de police des frontières et les donateurs potentiels à envisager de verser des contributions financières supplémentaires à ce titre.

36. Conformément au plan d'exécution de son mandat, la MINUBH doit achever ses tâches essentielles d'ici à décembre 2002, mais les faiblesses systémiques de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine, et les manoeuvres d'obstruction, l'ingérence et les activités illégales continues des extrémistes politiques et des organisations criminelles hostiles au changement devront continuer de retenir l'attention de la communauté internationale. Il faudra surveiller la police locale et lui fournir une assistance pour préserver ce que la MINUBH a réalisé et faire en sorte que les progrès vers l'établissement d'un état de droit se poursuivent. Ce sera là la tâche de la mission de l'Union européenne qui prendra la relève. En outre, la présence et l'appui continu de la Force de stabilisation (SFOR) seront essentiels. Il est tout aussi important d'appréhender les personnes inculpées de crimes de guerre dont la présence enhardit les extrémistes et sape les efforts de réconciliation. Je lance un appel aux autorités de la Bosnie-Herzégovine et aux États voisins ainsi qu'à toutes les autres parties concernées pour qu'ils coopèrent pleinement avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

37. Je recommande par conséquent au Conseil de sécurité de proroger le mandat actuel de la MINUBH, compte tenu de son effectif autorisé de 1 600 membres de la police, qui, après les élections générales du 5 octobre, sera ramené à 460 officiers jusqu'au 31 décembre 2002. Au cours de cette période, la MINUBH travaillera en étroite coordination avec l'Union européenne et le Haut Représentant pour assurer une transmission sans heurt des responsabilités du Groupe international de police à la mission de police de l'Union européenne.

38. En conclusion, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, et à l'ancien chef du Groupe international de police, le commissaire Vincent Coeurderoy, pour la vigueur de leur action, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui servent la MINUBH en faisant preuve d'un dévouement constant à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine.

## Annexe

### Composition et effectif du Groupe international de police au 31 mai 2002

Allemagne . . . . .	153
Argentine . . . . .	16
Autriche . . . . .	13
Bangladesh . . . . .	26
Bulgarie . . . . .	34
Canada . . . . .	9
Chili . . . . .	6
Chine . . . . .	15
Danemark . . . . .	30
Égypte . . . . .	47
Espagne . . . . .	30
États-Unis d'Amérique . . . . .	46
Fédération de Russie . . . . .	38
Fidji . . . . .	15
Finlande . . . . .	11
France . . . . .	114
Ghana . . . . .	98
Grèce . . . . .	11
Hongrie . . . . .	13
Inde . . . . .	95
Indonésie . . . . .	27
Irlande . . . . .	35
Islande . . . . .	3
Italie . . . . .	23
Jordanie . . . . .	148
Kenya . . . . .	7
Malaisie . . . . .	25
Népal . . . . .	18
Nigéria . . . . .	6
Norvège . . . . .	12
Pakistan . . . . .	93
Pays-Bas . . . . .	54
Pologne . . . . .	50
Portugal . . . . .	31
République tchèque . . . . .	5
Roumanie . . . . .	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	76
Sénégal . . . . .	19
Suède . . . . .	30
Suisse . . . . .	10
Thaïlande . . . . .	5
Turquie . . . . .	36
Ukraine . . . . .	35
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 586</b>